



Obligations du bailleur face à un problème d'ascenseur

Par **DELARBOULAS**, le **29/01/2012** à **10:28**

Bonjour,
Nous sommes une Association de Défense des Locataires, et à ce titre nous souhaiterions connaître les obligations que le Bailleurs doit avoir envers les locataires à propos d'un ascenseur qui, depuis des mois, fait subir aux locataires des pannes répétitives, et surtout, problème qui nous préoccupe : de plus en plus de cas de personnes coincées dans l'ascenseur sont observées.
Le Bailleur semble nous "mener en bateau".
Intervention de son bureau d'Etudes lequel doit faire une analyse des origines de ces pannes répétitives, mais aujourd'hui le problème reste entier, et les locataires en ont sérieusement assez de devoir subir un préjudice qu'ils considèrent dû au laxisme du bailleur, lequel ne prend surtout pas en compte l'aspect "SECURITE" qu'il nous doit.
Que pouvons-nous faire pour l'obliger à prendre sérieusement le traitement de ce problème ?...
merci pour les informations que vous serez en mesure de nous donner.

Par **Marion2**, le **29/01/2012** à **10:51**

Bonjour,
Vous pouvez contacter par téléphone l'ADI L(GRATUIT)) dès lundi. Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires.
Association départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine
Coordonnées
Adresse : 17 rue Salvador Allendern92022 NANTERRE Cedex
Téléphone : 0 820 16 92 92
courriel : adil92@adil92.org
Site internet : www.adil92.org
Description
Association départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine
Information gratuite neutre et objective du public sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement, notamment en matière de location, accession à la propriété, copropriété.
Contact :

rn rnCatégorie : Cadre de vie, Logement, Environnement, Vie de quartier , rn rn rnCordialement.